



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **9 septembre 2024 à 18 h**, à laquelle sont présents :

Madame Josyane Forest, mairesse

Monsieur Denis Forest, conseiller

Monsieur Jean-François Leblanc, conseiller

Monsieur Michel Lachapelle, conseiller

Monsieur Claude Mercier, conseiller

Monsieur François Leblanc, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Absence :

Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

### **Avis spécial de convocation et certificat**

---

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été remis par courrier électronique, à chacun des membres du conseil.

### **Résolution numéro 483-2024**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **Résolution numéro 484-2024**

#### **Mandat à GBI experts-conseils inc. pour la production d'une étude documentant la vétusté de l'usine d'épuration de la Municipalité de Saint-Jacques**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a souscrit à un contrat de gré à gré avec GBI experts-conseils inc. pour le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme Primeau (référence : résolution 055-2023) ;

ATTENDU QUE le MAMH souhaite obtenir un rapport d'évaluation de la vétusté de l'usine en complément d'information à la demande de subvention ;

ATTENDU QU' une proposition d'honoraires professionnels de GBI experts-conseils inc., datée du 3 septembre 2024 (dossier OS-24-1110), d'une somme de 38 000 \$ (plus taxes et dépenses applicables) est reçue pour produire ladite étude ;



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels (dossier OS-24-1110) d'une somme de 38 000 \$ (plus taxes et dépenses applicables) et de mandater GBI experts-conseils inc. pour la production d'une étude documentant la vétusté de l'usine d'épuration de la Municipalité de Saint-Jacques ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

## LOISIRS

### Résolution numéro 485-2024

#### **Facture de L'Air en Fête (9075-6719 Québec inc.) pour le camp de jour 2024**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu une facture (numéro 201163) d'une somme de 2 887,22 \$ (plus taxes applicables) de l'Air en Fête (9075-6719 Québec inc.) pour le camp de jour 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (numéro 201163) et de verser la somme de 2 887,22 \$ (plus taxes applicables) à l'Air en Fête (9075-6719 Québec inc.) pour le camp de jour 2024 ;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## LEVÉE DE LA SÉANCE

### Résolution numéro 486-2024

#### **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 18 h 15.

*[Signé]*  
Josée Favreau, OMA, g.m.a.  
Directrice générale et greffière-trésorière

*[Signé]*  
Josyanne Forest,  
Mairesse

Les résolutions numéro 483-2024 à 486-2024 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.